



PROCEDURE D'HOMOLOGATION POUR LES MATIERES EXPLOSIVES A USAGE CIVIL (Etat: 19.07.2016)

2. Listes de contrôle

2.1 Aperçu des bases légales pertinentes pour l'homologation

Objet	Feuilles cpl. Chapitre	Détail	Art.	LExpi	OExpi
Emballage d'expédition	3.7	Type d'explosif/de moyen d'allumage	19.3a	X	
		Quantité de l'explosif/du moyen d'allumage	19.3a	X	
		Fabricant ou importateur	19.3b	X	
		Date de fabrication	19.3c	X	
		Date limite d'utilisation	19.3c	X	
		Transport international des marchandises dangereuses (ADR)	21.1		X
Unité d'emballage	3.8	Type d'explosif/de moyen d'allumage	19.3a	X	
		Quantité de l'explosif/du moyen d'allumage	19.3a	X	
		Fabricant ou importateur	19.3b	X	
		Date de fabrication	19.3c	X	
		Date limite d'utilisation	19.3c	X	
		Part de nitroglycérine/nitroglycol	21.2a		X
		Température critique de gel	21.2a		X
Explosifs encartouchés	3.9	Nom de l'explosif	21.3		X
		Nom du fabricant	21.3		X
		Lieu de fabrication	21.3		X
		Année et mois de fabrication	21.3		X
Unité d'emballage pour les amorces	3.8	Données permettant d'en déduire les caractéristiques essentielles	21.2b		X
Unité d'emballage pour les mèches d'allumage de sûreté	3.8	Durée de combustion en s/m	21.2d		X
Explosifs Marquage aux fins de détection	3.2.2	Substance prescrite	19		X
		Concentration minimale prescrite	19		X
		Mélange homogène	19		X
Marquage	3.2.1	Répartition uniforme	18.1		X
		Provenance et période de fabrication décelables avec certitude, même après l'explosion	18.1		X
	4.0	Approbation de la substance de marquage	18.2		X
	3.2.1	Approbation de la proportion dans l'explosif	18.2		X
		Fixation du procédé de marquage par l'OCEP	18.3		X

Objet	Feuilles cpl. Chapitre	Détail	Art.	LExpl	OExpl
Cordeaux détonants	3.4	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le fabricant	20.1		X
		Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le lieu de fabrication	20.1		X
		Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant l'année et le mois/charge de fabrication	20.1		X
Amorces électriques	3.5	Isolation des fils conducteurs de couleurs différentes	23.1		X
		Fil de couleur bleue selon l'annexe 3	23.1		X
Amorces (électriques, électroniques et non électriques)	3.5	Signe du fabricant sur la douille ou structure générale caractéristique du fabricant	23.2		X
		Echelon de temps sur la douille	23.2		X
		Intervalle de temporisation ou durée totale de temporisation sur les fils/conduits d'allumage	23.2		X
		Marquage des fils d'allumage en conséquence si l'intervalle de temporisation ou la durée totale de temporisation ne sont pas définis (amorces électroniques)			
Mèches d'allumage de sûreté	3.3	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le fabricant	20.1		X
		Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le lieu de fabrication über	20.1		X
		Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant l'année et le mois/charge de fabrication	20.1		X
Détonateurs	3.6	Signe du fabricant sur la douille	23.3		X

2.2 Documents destinés à l'OCEP

Matières explosives	Objet	Docu- ments	Attes- tation	Remarques (joint: oui/non)
Pour tous les explosifs	Attestation complète de conformité délivrée par un organisme certifié ("notified body")	X		
	Mise en place du code alphanumérique (traçabilité)	X		
Explosifs	Formats standard	X		
	Substance de marquage prévue	X		
Cordeaux détonants	Schéma de montage et procédé de marquage			
Mèches d'allumage de sûreté	Durée de combustion Schéma de montage et procédé de marquage	X		
Amorces électriques	Toutes les amorces n'appartenant pas à la catégorie des amorces hautement insensibles nécessitent la demande/présentation d'une autorisation de la Suva		X	

Lieu et date

Signature

2.3 Echantillons test destinés au SSR

Bases	Matériel	Quantité	Remarques
1.3.3 f	Substance de marquage	env. 5 g par code de marquage	
1.3.3 d	Mèches d'allumage de sûreté	au moins 0,5 m par durée de combustion différente	
1.3.3 f	Fils de marquage	au moins 0,2 m par couleur/type de fil par code de marquage	
1.3.3 c	Cordeaux détonants	au moins 0,5 m d'une série de production et par calibre (quantité d'explosif différente par mètre courant)	
1.3.3 f	Fils de marquage	au moins 0,2 m par couleur/type de fil par code de marquage	
1.3.3 e	Amorces et détonateurs	3 pièces d'une série de production et par échelon de temps et intervalle de temporisation ou type différent	
	Emballage		
1.3.3 a	Emballage d'expédition	1 pièce	
1.3.3 a	Unité d'emballage	1 pièce	
	Explosifs		
1.3.3 b	Encartouchés	1 cartouche par format de cartouche standard	
	Non encartouchés	au moins 0,5 kg	

Lieu et date

Signature

2.4 Liste de contrôle pour la procédure d'homologation

Liste de contrôle pour la vérification des conditions d'homologation

Objet	Point	Détail	Remarque
Emballage d'expédition	1.1	Type d'explosif/de moyen d'allumage	
	1.2	Quantité de l'explosif/du moyen d'allumage	
	1.3	Fabricant ou importateur	
	1.4	Date de fabrication	
	1.5	Date limite d'utilisation	
	1.6	Transport international des marchandises dangereuses (ADR)	
	1.7	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Unité d'emballage	2.1	Type d'explosif/de moyen d'allumage	
	2.2	Quantité de l'explosif/du moyen d'allumage	
	2.3	Fabricant ou importateur	
	2.4	Date de fabrication	
	2.5	Date limite d'utilisation	
	2.6	Part de nitroglycérine/nitroglycol	
	2.7	Température critique de gel	
	2.8	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Unité d'emballage pour les amorces	2.9	Données permettant d'en déduire les caractéristiques essentielles	
	2.10	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Unité d'emballage pour les mèches d'allumage de sûreté	2.11	Durée de combustion en s/m	
Explosifs encartouchés	3.1	Nom de l'explosif	
	3.2	Nom du fabricant	
	3.3	Lieu de fabrication	
	3.4	Année et mois de fabrication	
	3.5	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Explosifs	4.1	Sensibilité au choc	
	4.2	Sensibilité au frottement	
	4.3	Composition chimique	
	4.4	Répartition uniforme de la substance de marquage	
	4.5	Proportion de la substance de marquage	
Substance de marquage	5.1	Provenance et période de fabrication décelables avec certitude, même après l'explosion	
	5.2	Approbation de la substance de marquage	
	5.3	Fixation du procédé de marquage par l'OCEP	

Objet	Point	Détail	Remarque
Marquage des explosifs plastiques	6.1	Substance prescrite	
	6.2	Concentration minimale prescrite	
	6.3	Mélange homogène	
Cordeaux détonants	7.1	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le fabricant	
	7.2	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le lieu de fabrication	
	7.3	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant l'année et le mois de fabrication	
	7.4	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Amorces électriques	8.1	Isolation des fils conducteurs de couleurs différentes	
	8.2	Fil de couleur bleue pour les amorces à pont électriques satisfaisant aux exigences de l'annexe 3	
	8.3	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Amorces (électriques, électroniques et non électriques)	9.1	Signe du fabricant sur la douille ou structure générale caractéristique du fabricant	
	9.2	Echelon de temps (durée totale de temporisation) sur la douille	
	9.3	Intervalle de temporisation ou durée totale de temporisation sur les fils/conduits d'allumage	
	9.4	Marquage des fils d'allumage en conséquence si l'intervalle de temporisation ou la durée totale de temporisation ne sont pas définis	
	9.5	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	
Mèches d'allumage de sûreté	10.1	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le fabricant	
	10.2	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant le lieu de fabrication	
	10.3	Signe caractéristique sur toute la longueur indiquant l'année et le mois de fabrication	
	10.4	Durée de combustion en s/m	
Détonateurs	11.1	Signe du fabricant sur la douille	
	11.2	Identification selon annexe 14 OExpl (traçabilité)	

Lieu et date

Signature

Lieu et date

Signature